

Pôle cohésion sociale
Direction administrative et financière
Rapporteur : Dominique HÉBERT

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2023_228
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

**14 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ÉCOLES
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN DANS LE CADRE DE LEURS PROJETS
PÉDAGOGIQUES**

Chaque année, la commune délibère pour affecter les crédits à verser aux écoles publiques de Cherbourg-en-Cotentin.

Ces budgets, portés par des conventions entre la commune et les écoles, sont définis sur la base du nombre d'enfants inscrits.

Il est rappelé que ces budgets servent à financer les achats de fournitures, livres, etc. nécessaires à l'apprentissage, mais également aux projets d'écoles afin de permettre l'accès aux loisirs et à la culture.

Pour l'année scolaire 2022/2023, les subventions aux écoles liées au nombre d'enfants inscrits ont déjà été versées, mais il convient de délibérer pour affecter les crédits à verser aux écoles dans le cadre de projets pédagogiques exceptionnels.

Il est proposé l'affectation des crédits telle que présentée ci-après :

Ecole			Montant de la subvention	Ligne de crédit
E.E.	élém	Noblet	778,00 €	44 607
E.M.	mat	Alma	750,00 €	43 594
E.E.	élém	Gibert Zola	112,00 €	44 028
E.M.	mat	Nicolle	1 500,00 €	44 599
E.P.	élém	S. Veil	750,00 €	43 592
E.P.	mat	La Polle	200,00 €	43 600
E.P.	élém	La Polle	350,00 €	43 605
E.P.	élém	Doisneau	750,00 €	43 599
E.P.	mat	Bayet	150,00 €	44 597
E.P.	mat	Les Roquettes	750,00 €	44 601
E.P.	élém	Les Roquettes	500,00 €	44 608
E.M.	mat	Kergomard	150,00 €	50 721
E.E.	élém	J. Goubert	300,00 €	50 995
E.M.	mat	Mitterrand	350,00 €	50 761
E.E.	élém	Mitterrand	500,00 €	51 023
E.P.	élém	Blum	200,00 €	50 939
E.P.	élém	Le Corre - Ferry	1 500,00 €	50 978
E.P.	élém	J. Bocher	200,00 €	50 960
E.P.	élém	Les Avoynes - Macé	200,00 €	51 009

Ecole			Montant de la subvention	Ligne de crédit
E.M.	mat	Le Bois	400,00 €	48 720
E.E.	élém	P. Bert	100,00 €	48 719
E.M.	mat	Les Fauvettes	1 000,00 €	48 722
E.M.	mat	Rousseau	550,00 €	53 961
E.E.	élém	Rousseau	400,00 €	53 962
E.P.	mat	Buisson / Zola	300,00 €	53 959
E.P.	élém	Buisson / Zola	700,00 €	53 960
E.P.	mat	Doucet	80,00 €	53 957
E.P.	élém	Doucet	370,00 €	53 958
E.M.	mat	S. Brès	500,00 €	66 266
E.E.	élém	Menut	1 500,00 €	66 267
E.P.	mat/élém	L. De Néhou	1 500,00 €	66 264
TOTAL			17 390,00 €	

Le conseil municipal est invité à approuver l'affectation des crédits aux écoles publiques telle que proposée concernant les projets pédagogiques exceptionnels pour l'année scolaire 2022/2023.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h31		Nombre de votants : 55	
Pour : 40	Contre : 0	Abstentions : 0	NPPV : 15 Valérie VARENNE Odile LEFAIX-VÉRON Lydie LE POITTEVIN Florence AMIOT Christian BERNARD Stéphanie COUPÉ Martine GRUNEWALD Bertrand HULIN Karine HUREL Sophie LEMOIGNE Daniel MORIN Didier PERRIER Chantal RONSIN Maurice ROUELLÉ Emmanuel VASSAL

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 27 septembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 14 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-sept septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 septembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h17) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 19h29) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h30 puis à son départ 20h59) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h10) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 18h09) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 20h01) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique

MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric

SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

TARIN Sandrine a donné procuration à MARGUERITTE Camille

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 050-200056844-20230929-DEL2023_228-DE